



Dépôt d'un instrument parlementaire

Motion 2026-GC-260

Interdiction de vente de boissons dites énergisantes aux mineurs de moins de 16 ans

Auteur-e-s :	Ingold François, Moura Sophie
Nombre de cosignataires :	36
Dépôt :	08.10.2026
Développement :	08.10.2026
Transmission au Conseil d'Etat :	08.10.2026

Dépôt

Les boissons dites énergisantes ou energy drink, à savoir des boissons sans alcool enrichies de caféine (taux supérieur à 150mg/l), de taurine, de vitamines ou d'autres ingrédients et supposées améliorer la concentration et la performance sont vendues à des prix dérisoires dans les commerces, à des enfants de plus en plus jeunes. Or, la teneur en caféine et en sucre de ces boissons met en péril la santé des enfants consommateurs et leur parcours scolaire. En effet, comment se concentrer lorsque l'on a ingurgité un cocktail de caféine et de sucre juste avant de se rendre en classe, à l'école primaire ou secondaire ?

Plusieurs études dénoncent l'effet à long terme de ces boissons sur le système cardiovasculaire et nerveux des enfants qui y sont soumis très tôt. Nous n'avons pas besoin non plus de prouver l'influence des boissons sucrées sur les dents et la santé de nos jeunes : aujourd'hui, plus d'un enfant sur dix est en surpoids ou en obésité dans les écoles valaisannes, selon une étude de l'Observatoire valaisan de la santé. Ces boissons ont également un impact sur le sommeil.

Ces considérations sont partagées par bon nombre de citoyens concernés, tels que parents, enseignants ou gérants de magasins. L'un d'eux a déjà interdit la vente de boissons énergisantes dans son commerce. De même, certaines écoles limitent le genre de boissons que les enfants peuvent apporter pour la récréation.

Face à ce constat, le Conseil d'Etat est prié de modifier la loi sur l'exercice du commerce comme suit :

Art. 31(bis) Vente de boissons énergétiques

Il est interdit de vendre des boissons énergétiques à des personnes de moins de 16 ans.

N.B. : Une motion similaire a été acceptée par le Grand Conseil valaisan par 72 voix contre 46 et 8 abstentions le vendredi 11 septembre 2026.